L'élection sénatoriale du 12 juin

UN APPEL de M. ALEXANDRE CRESPEL

M. Alexandre Crespel, candidat de l'Entente républicaine à l'élection sénatoriale du 12 juin, adresse l'appel suivant aux délégués sénatoriaux :

J'ai l'honneur de solliciter vos suffrages pour l'élection du 12 juin.

Je ne suis pas un inconnu pour vous. Pendant plus de huit années, de novembre 1919 à juin 1928, élu par le scrutin de liste, j'ai représenté notre beau département à la Chambre des députés.

J'y ai défendu, de toute mon énergie, vos droits et vos intérêts.

Il s'agissait, au lendemain de la guerre, de donner à notre région anéantie ou ruinée par la bataille et par l'occupation

M. ALEXANDRE CRESPEL

ennemie les moyens d'un relèvement prompt et total. C'est la besogne à laquelle j'ai conscience d'avoir apporté ma part de dévouement, de décision et d'action.

Mais l'œuvre de redressement est loin d'être terminée. L'équilibre détruit par les graves secousses de la guerre n'est pas encore retrouvé.

A l'intérieur, la crise économique et financière due surtout à la fermeture des grands débouchés mondiaux, doit retenir toute l'attention et toute la vigilance des pouvoirs publics.

L'agriculture qui est la base de notre activité nationale doit être protégée spécialement et défendue efficacement. Vice-président du Comice agricole de Lille depuis plus de 30 ans, ayant moi-même, au lendemain de la guerre, repris une exploitation rurale, j'ai été à même de connaître les désirs et les besoins de la culture. Elle souffre depuis quelques années d'un malaise dont il est nécessaire de la guérir promptement.

Les taxations arbitraires, le manque de protection douanière, les interdictions d'exportation, les brimades envers les producteurs de lait lui ont causé un préjudice considérable. Il faut reconnaître toutefois que, grâce à l'action énergique des intéressés et de leurs représentants, les pouvoirs publics ont été amenés à une plus juste compréhension de ces questions. Il est nécessaire qu'ils continuent à ne pas les perdre de vue.

Le fermier demande la propriété culturale, c'est-à-dire qu'une loi, établie sur la base d'un avant-projet étudié par le Comité de défense des fermiers, lui reconnaisse formellement et sans discussion la propriété de la valeur culturale de son exploitation, c'est là une réclamation à laquelle il est juste de donner satisfaction.

En protégeant l'agriculture, en lui permettant de vivre et de prospérer, nous protégeons en même temps le travail national, le commerce et l'industrie. Les agriculteurs constituent de plus en plus la grande masse de consommateurs de nos produits industriels.

L'industrie et le commerce doivent être défendus contre toute tentative de concurrence déloyale qu'on appelle « dumping » ou autrement.

La législation sociale est la grande œuvre des temps modernes. La, comme ailleurs, la France généreuse a hardiment marché à l'avant; nous devons continuer, améliorer les lois existantes et à les compléter de façon à rendre de plus en plus humain le sort des travailleurs.

Les anciens combattants, les mutilés et les victimes de la guerre ont, selon l'expression de Clemenceau, des droits sur nous. Il ne faudra jamais l'oublier.

Les charges que nous a laissées la guerre écrasent les contribuables et ne peuvent en aucun cas être augmentées. Il faut, au contraire, rechercher toutes les économies possibles.

Le monde aspire à la paix, la France surtout et tout particulièrement notre région qui, plus que d'autres, a connu les misères, les souffrances et la dévastation de la guerre et de l'invasion. Il convient de reprendre et de poursuivre l'œuvre des gouvernements qui se sont succédé au pouvoir, en n'oubliant pas, toutefois, que le problème de la paix n'est pas une question de sentiment, mais une affaire de raison.

Il ne peut y avoir de désarmement sans que la sécurité soit assurée, comme vient encore de le proclamer M. Herriot.

Les ententes internationales pour le rapprochement des peuples dans les problèmes politiques, financiers et économiques doivent être conclues dans l'esprit des traités et des contrats.

L'union à l'intérieur dans le respect mutuel de toutes les convictions et de toutes les croyances, dans la reconnaissance de toutes les libertés, est, elle aussi, devant les difficultés du présent et de l'avenir, plus que jamais souhaitable et indispensable. Je l'ai toujours pratiquée et je lui demeure, comme par le passé, profondément attaché et inébranlablement fidèle.

C'est donc à une conciliation nationale que je fais appel, c'est à l'accord de toutes les bonnes volontés quelles qu'elles soient et d'où qu'elles viennent que je veux tendre et que je souhaite d'arriver.

En votant pour moi, les délégués sénatoriaux du Nord feront un premier pas dans cette voie salutaire et donneront la préface attendue au renouvellement de la représentation sénatoriale du Nord, en octobre prochain. Seule la cohésion de tous les républicains sans exception peut garantir notre département de l'emprise révolutionnaire.

Je compte sur votre clairvoyance et on votre patriotisme et je suis sûr que je ne me trompe pas.

Alexandre CRESPEL, ancien député, conseiller général, maire de La Bassée, vice-président du Comice agricole, chevalier de la Légion d'honneur, médaille de la Reconnaissance française, candidat républicain.

M. Albert Lebrun

Dans la REVUE DES DEUX-MONDES *du 1er juin,* FIDUS, *l'auteur des « Silhouettes contemporaines », donne sur le nouveau Président de la République des pages excellemment pensées dont nous extrayons la conclusion :*

« M. Albert Lebrun a été assurément de ceux qui n'ont pas nié le péril et que l'agression allemande de 1914 n'a pas surpris.

« Temps douloureux pour ce représentant de la Lorraine, qui suivait avec angoisse les opérations et qui savait que le sort de la patrie se jouait. Au cours de ces longues années, marquées par tant de sacrifices et tant d'efforts, M. Albert Lebrun resta à la disposition du gouvernement partout où il pouvait être utile. Il eut la charge d'être président de la Commission du budget. C'est là qu'en 1917 Clemenceau le prit. Il en fit le ministre du Blocus et des Régions libérées. Il s'est trouvé, durant des mois tragiques, à côté du chef qui a pris la direction du gouvernement au moment le plus critique de la guerre et qui l'a gardé énergiquement jusqu'à la victoire. Comment n'aurait-il pas gardé une impression ineffaçable de cette grande époque ? Il a pu connaître alors que le droit le mieux établi est impuissant sans le soutien d'une force naturelle, et que la force matérielle n'est souveraine que si elle est accompagnée des forces morales.

« ...Après la victoire, M. Albert Lebrun a continué de représenter son département à la Chambre. En 1919, Clemenceau venait de prononcer le discours de Strasbourg qui préludait aux élections générales et qui exaltait l'union. M. Albert Lebrun figurait sur la même liste que M. Marin qui avait voté contre le traité de paix. Il y resta, malgré les observations de Clemenceau, et donna sa démission de ministre. Il avait assez de liberté d'esprit pour penser que, durant l'élaboration du traité, chacun était autorisé à le juger selon ses conceptions nationales, mais qu'une fois le traité signé, il importait d'en demander l'application stricte. C'était l'opinion des candidats de la Meurthe-et-Moselle qui furent alors élus. C'était l'opinion de tous les Français. Les variations de la politique et la propagande internationaliste ont affaibli ces idées dans une partie du pays. Les représentants de l'Est ont de sérieuses raisons d'être passionnément attachés à la paix et leur région plus qu'une autre a horreur de la guerre. Mais mieux que personne ils connaissent les conditions de la sécurité. Par tempérament et par doctrine, M. Albert Lebrun est conciliant et pacifique ; mais il a l'instinct national, son patriotisme est en éveil et c'est une des raisons de la confiance qu'il a inspirée à l'Assemblée de Versailles.

Il devient chef de l'Etat à une heure difficile, et souvent les yeux se tourneront vers lui. De graves problèmes internationaux sont en suspens. De prochaines conférences doivent se réunir. Pour liquider la guerre, aujourd'hui on ne se contente plus des concessions considérables que notre pays a consenties. On lui demande plus encore. On lui demande de sacrifier les réparations bien réduites qui lui sont dues. On lui demande même de sacrifier sa sécurité, en restreignant encore ses armements qu'il a restreints de son plein gré autant qu'il était possible. Les gouvernants de demain auront besoin d'énergie et d'autorité pour défendre des droits sacrés. Il ne nous reste plus rien à céder. Tout ce qui pouvait être accordé aux idées nouvelles de la solidarité internationale a été accordé, — et au delà, — sans contre-partie. Nous sommes arrivés à la limite passé laquelle il n'y a que duperie et péril.

« Mais dans la bataille électorale qui vient d'avoir lieu, les notions les plus certaines ont été obscurcies ou dénaturées, les illusions les plus trompeuses ont été répandues. La prédication socialiste s'est déchaînée. La prédication radicale lui a trop souvent fait écho. Maintenant que la lutte est terminée, les dirigeants de demain verront surgir les problèmes réels, qui ne sont pas résolus avec des formules, qui sont graves et qui engagent l'avenir. Comment s'orientera la Chambre nouvelle, où existe une extrême-gauche très nombreuse ? Comment le parti radical victorieux usera-t-il de sa victoire ? Comment triomphera la raison dans un moment où les expériences sont interdites et où les faux pas se paient cher, dans le domaine des finances comme dans celui de la politique extérieure ? Ce sera la lourde charge de M. Albert Lebrun, pour ses débuts, que de constituer un ministère qui ne soit pas inférieur aux circonstances. Il aura besoin de toute sa finesse et de toute sa sagesse. Et souvent dans les heures difficiles les Français songeront à sa gravité réfléchie d'homme de l'Est. »

LA SÉANCE DU SÉNAT

Paris, 2 juin. — De nombreux sénateurs sont venus assister à la séance de rentrée de la Haute-Assemblée que préside M. Fernand Rabier, premier vice-président.

Il est 15 h. 10 lorsque celui-ci déclare la séance ouverte. Le banc du Gouvernement demeure inoccupé.

Dès l'ouverture, M. Fernand Rabier prononce l'éloge funèbre de M. Paul Doumer. Les sénateurs, debout à leurs places écoutent en silence l'hommage rendu par leur président à la mémoire du chef de l'Etat, tombé victime d'un attentat qui a mis la France en deuil.

Les spectateurs groupés dans les tribunes sont également debout.

La péroraison de l'allocution de M. Rabier est saluée de vifs applaudissements unanimes et prolongés. Le Président donne lecture des télégrammes de condoléances qui ont été adressés au Sénat au nom des Gouvernements et des Parlements étrangers.

— J'ai reçu, dit-il, de MM. Bienvenu-Martin, Israël, Marcel Donon, de Courtois, Fernand-Rabier, Henry Chéron, Paul Strauss, Hamelin, Babin, Chevaye, Joseph Caillaux, Janneney, Albert Sarraut, Maurice Ordinaire, Steeg, Pierre Marraud, Daladier, Louis Soulié, une proposition de loi ayant pour objet de déférer que Paul Doumer, président de la République, « a bien mérité de la Patrie ».

La discussion immédiate est ordonnée.

La proposition de loi est adoptée à l'unanimité.

Le Président donne ensuite lecture de la lettre de démission de M. Albert Lebrun.

A la demande de M. Rabier, le Sénat se sépare en signe de deuil et décide de procéder, aujourd'hui vendredi, à 15 h., à l'élection de son président.

L'AVIATRICE EARHART EST PARTIE POUR CHERBOURG

Londres, 2 juin. — L'aviatrice américaine Amelia Earhart s'est embarquée, ce soir, à Southampton, à bord d'un yacht privé, à destination de Cherbourg.

Chronique juridique

Un arrêt important au sujet du chèque barré

La Cour de Paris a rendu dernièrement un arrêt qui donnera fort à réfléchir aux tireurs de chèques, c'est-à-dire à la grosse majorité des commerçants.

On sait que, pour diminuer les risques du vol, le tireur d'un chèque a la faculté de tracer en diagonale deux barres sur le recto du chèque. Ainsi barré, le chèque ne peut plus être présenté à la caisse de la Banque de France par un particulier : il n'est payable qu'à un banquier et que par un banquier. Dans l'espèce soumise à la Cour de Paris, le chèque avait été régulièrement rédigé et barré puis envoyé par pli simple à celui qui devait en être le bénéficiaire. Or, le chèque ne parvint pas à destination; le voleur fit disparaître les barres au moyen d'un produit chimique. Le chèque fut donc transformé en chèque ouvert; il fut acquitté par le voleur qui signa du nom du destinaire et il fut présenté directement au guichet et payé.

La Cour a éludé la question générale de responsabilité; elle s'est attachée à découvrir des fautes et elle les a imputées au tireur. A la charge de ce dernier, elle a relevé trois imprudences :

1° Le tireur aurait dû expédier le chèque par lettre recommandée avec accusé de réception et non par lettre simple;

2° Il aurait dû passer à sa banque ces instructions générales pour ne pas payer un chèque ouvert au-dessus de telle somme;

2° Il aurait dû, pour barrer son chèque, faire usage d'une encre grasse, encore difficile à faire disparaître.

Le premier grief n'apparaît pas très fondé; le chèque ne constituera plus un moyen aisé de paiement, s'il doit être envoyé par pli recommandé. La seconde suggestion de la Cour est assez plausible; il y a là un mode de précaution pratique, mais qui n'est pas souvent utilisé. L'emploi d'une encre grasse pour barrer un chèque constituerait, par contre, une précaution d'une application aisée qui tendrait à assurer une sécurité complémentaire au paiement par chèque. Quoi qu'on puisse penser de la décision de la Cour de Paris, il est certain que dans l'intérêt général, les tireurs devraient ne faire usage que d'une encre indélébile.

La majoration des loyers en juillet prochain

La loi du 29 juin 1929 a prévu des paliers d'augmentation pour les loyers des maisons à usage d'habitation ou à usage professionnel mais sans caractère commercial ni industriel. A la date du 1er juillet, sous les réserves que l'on trouvera ci-après, il sera permis de majorer les loyers de 15 0/0 :

1° *Montant des loyers en juillet prochain :*

Il faut prendre pour base le loyer de 1914 et appliquer à ce chiffre une majoration de 180 0/0. Dans ce pourcentage est comprise la majoration de 15 0/0 dont nous parlions plus haut. Pour les locaux affectés en tout ou partie à l'exercice d'une profession ou d'une fonction (mais non d'un commerce ou d'une industrie), la majoration à appliquer au loyer de 1914 est égale à 205 0/0. Il y a lieu d'ajouter les impôts et charges pour lesquels la loi établit des distinctions que nous ne pouvons plus envisager ici. La loi permet de remplacer le paiement des impôts par un forfait de 30 0/0 calculé sur le loyer de 1914. La plupart du temps, pour les petites locations surtout, les parties se mettent d'accord pour adopter ce forfait. Avec le forfait, la majoration totale est de 210 0/0 pour les maisons d'habitation et de 235 0/0 pour les locations professionnelles.

En résumé, pour obtenir (au cas où le forfait est adopté) le loyer exigible en juillet prochain, il faut multiplier le loyer de 1914 par 3,10 pour les maisons d'habitations et par 3,35 pour les locaux professionnels.

Si le loyer actuel dépasse déjà maintenant le taux limite au point de comprendre la future majoration de 15 0/0, celle-ci ne sera pas due.

2° *Quelles locations sont assujetties à l'augmentation :*

a) Prorogation : Les locataires qui jouissent d'une prorogation doivent en juillet la majoration de 15 0/0 s'ils ne la paient pas déjà. Le propriétaire n'est pas obligé de les prévenir : l'augmentation court de plein droit, de par l'effet de la loi que les locataires doivent connaître. Quant à savoir quels locataires sont en prorogation, à cause du chiffre de leur loyer et de la date initiale de leur location, c'est ce que nous avons examiné maintes fois. Nous n'y reviendrons plus :

b) Locations verbales en cours : Les locataires qui n'ont pas de bail écrit ne sont pas nécessairement en prorogation. S'ils n'ont jamais prorogé ou jamais reçu congé, c'est toujours leur location verbale initiale qui court, une location verbale à durée indéterminée, tandis que le bail écrit est à durée déterminée. Pour modifier les conditions de cette location, il faut y mettre fin par un congé. Donc, à envisager les choses du point de vue strictement juridique, un congé est nécessaire pour mettre fin à la location, faire courir la prorogation et permettre d'augmenter le loyer. Les gens raisonnables n'en viendront sans doute pas à de telles extrémités : ils se mettront d'accord pour que le loyer soit majoré, s'il y a lieu, sans congé préalable :

c) Baux écrits en cours : Les conventions font la loi des parties; tant qu'elles sont en vigueur, il n'est pas permis d'y déroger. Pas de majoration, à moins que le bail n'ait expressément prévu que le loyer subirait aux époques déterminées par la loi les modifications de prix visées par ladite loi. Si cette clause n'est pas expressément stipulée, le propriétaire doit attendre la fin du bail ou mettre fin au bail pour l'une des périodes prévues au bail lorsque la durée n'est pas d'un seul tenant.

Faisons remarquer, en terminant cette étude, que les règles relatives à la majoration de juillet prochain ne s'appliquent pas aux locations commerciales ou industrielles.

Le plus petit conscrit de France

Le Conseil de révision siégeant à Hornoy (Somme) vient d'examiner le plus petit conscrit de France, Georges Pignon, de Liercheux-Hallivillers. Il a fallu abaisser la toise jusqu'à 90 centimètres pour trouver sa taille exacte. La bascule sur laquelle on l'a pesé accusa 24 kilos. Bien entendu, Georges Pignon a été exempté. Son frère aîné, qui est âgé de 32 ans, ne le dépasse que de 3 ou 4 centimètres.

Un Français va s'attaquer au record du monde de descente en parachute

Paris, 2 juin. — Le record du monde de descente en parachute est détenu par Willie Coppens avec 3.400 mètres. Samedi, à Villacoublay, un aviateur français, René Machenaud, s'attaquera à ce record en sautant de 7.000 mètres.

— Ce n'est pas seulement un exploit sportif que je veux tenter, a dit René Machenaud. Ma tentative, en effet, servira d'expérience au professeur Gosset et au docteur Crouzon qui essaieront de déterminer les différentes réactions circulatoires et respiratoires qui se produisent dans un cas semblable. En effet, à cette altitude, un appareil doit voler à près de 300 kilomètres à l'heure pour se maintenir dans l'air raréfié. C'est donc un véritable arrachement qui se produit lorsque le parachutiste se jette dans le vide.

Demain vendredi, René Machenaud effectuera une première descente de 500 mètres qui servira de base au professeur Gosset, pour la comparaison avec la descente de 7.000 mètres.

M. Lebrun présidera les fêtes du Ve centenaire de l'Université de Caen

Le président de la République a reçu, dans la matinée de jeudi, le préfet, les parlementaires du Calvados, le recteur de l'Université, le maire de Caen et le président de la chambre de commerce. La délégation est venue inviter le chef de l'Etat à présider à Caen, le 10 juillet prochain, le demi-millénaire de l'Université de cette ville.

M. Albert Lebrun, désireux de tenir la promesse faite par le président Paul Doumer, a accepté en principe d'assister à ces fêtes dont les détails seront fixés ultérieurement.

M. Jeanneney seul candidat à la présidence du Sénat

Paris, 2 juin. — M. Jeanneney, sénateur de la Haute-Saône, président de la commission des finances de la Haute Assemblée sera seul candidat, demain, à la présidence du Sénat.

D'une façon générale on exprimait hier l'opinion qu'il recueillerait plus de 250 voix.

Un accord temporaire entre les Etats-Unis et la France sur le contingentement

M. Walter Edge, ambassadeur des Etats-Unis à Paris, a notifié au département d'Etat qu'il a conclu un accord temporaire avec le gouvernement français sur le contingentement, au bénéfice des exportateurs américains.

1° La France accorderait la clause de la nation la plus favorisée aux marchandises américaines sur la base de l'importation;

2° Les industriels américains participeraient à la discussion pour la fixation du contingentement pour les marchandises les intéressant;

3° Si l'entrée était accordée aux marchandises en route au moment de la fixation du contingentement, puis celles-ci seraient déduites du contingentement;

4° Un système de licence serait institué pour les produits industriels.

L'aviateur Massotte bat un record du monde de vitesse

A Etampes, le jeune pilote français Massotte, pilotant un nouvel appareil de chasse, a battu ce matin le record du monde de vitesse pour avion sur 500 kilomètres.

Massotte a effectué le parcours à la vitesse moyenne de 308 km. 779 à l'heure, alors que l'ancien record était détenu par Sadi Lecointe, depuis le 22 juin 1924, avec une moyenne de 306 km. 696.

L'assassin d'un industriel de Saint-Etienne, en 1927 est arrêté à Nice

La Sûreté générale vient d'arrêter à Nice, l'auteur de l'assassinat de l'industriel stéphanois, M. Doron, tué d'une balle de revolver dans le ventre, à l'issue d'une conférence politique, donnée le 7 février 1927, à Saint-Etienne, sous les auspices de « L'Action Française », par M. René Benjamin.

On se souvient qu'à la suite de cet événement tragique qui avait été provoqué par un groupement de l'extrême gauche, un certain Armand Parret avait été arrêté puis relaxé faute de preuves.

C'est à la suite de nouvelles indications parvenues à la Sûreté générale que le véritable assassin a été appréhendé après une longue enquête qui avait conduit successivement les inspecteurs à Saint-Etienne, Orléans, Besançon et enfin à Nice.

Il s'agit d'un anarchiste militant, Joseph-Marius Jean, dit « Marius-Jean », 45 ans. Au cours de son interrogatoire, le meurtrier a reconnu les faits.

Un renouvellement de crédit au Reich

Paris, 2 juin. — On annonce dans les milieux financiers bien informés que le Conseil général de la Banque de France vient de donner son assentiment en ce qui le concerne, au renouvellement pour trois mois du crédit en dollars ouvert à la Reichsbank par la B. R. I., la Banque d'Angleterre, la Federal Reserve Bank de New-Yory et la Banque de France.

On sait que le remboursement de ce crédit venait à échéance après-demain 4 juin.

Le renouvellement est accordé suivant certaines modalités qui ne seront connues qu'ultérieurement.

L'Empereur du Japon a inauguré la session extraordinaire de la Diète

Tokio, 2 juin. — L'empereur du Japon a inauguré la session extraordinaire de la Diète.

Un drame mystérieux près de Londres

Londres, 2 juin. — Un drame aussi rapide que mystérieux s'est déroulé à Knightsbridge, dans le West-End de Londres.

Les voisins d'un pavillon de Williams News ont entendu cinq détonations suivies de cris de femme. Ils prévinrent la police et un médecin qui trouvèrent en arrivant sur le lieu du drame, le cadavre d'un jeune homme près duquel sanglotait une jeune femme.

Que s'était-il passé au juste? La maison du drame est un ancien garage récemment transformé en un petit appartement de luxe. Il est occupé par Mrs Barney, fille d'un riche agent de change de la Cité, sir John Ashley Milliens, ex-agent de change du gouvernement et, actuellement encore, administrateur du Stock Exchange.

Mrs Barney avait réuni chez elle, pour une partie de cocktails, une vingtaine d'hommes et une demi-douzaine de femmes. Vers 23 heures, ses invités la quittèrent. Il ne restait plus avec elle qu'un jeune homme de 26 ans, M. Michael Stephen, dont le père est le directeur londonien d'une banque écossaise et magistrat de simple police pour le Kent. Mrs Barney et M. Stephen prirent une automobile pour ne revenir à Williams News qu'au petit jour. C'est peu après leur retour que se produisit la tragédie.

Mrs Barney, de son vrai nom Elvira Dolores Milliens, est âgée de 26 ans. En 1928, elle avait épousé un jeune chanteur américain, M. John Sterling Barney, qui se trouve actuellement en Amérique. Elle-même a fait du music-hall sous un pseudonyme, par goût et non par métier.

L'archevêque d'York déclare que la sécurité de la France doit être assurée

Prenant la parole au cours de la « convention générale de l'Eglise d'Angleterre », consacrée à la question de la paix mondiale, l'archevêque d'York a dit qu'il croyait que la source des difficultés actuelles était problème de la sécurité.

« Pour cette raison, a-t-il dit, notre premier devoir est d'accorder notre sympathie à la France. A moins que le peuple français ne puisse être assuré que ses anciens alliés se rendent bien compte de ce que signifie l'invasion d'un pays, à deux reprises, en quelques générations et de toute l'urgence qu'il y a à empêcher la répétition de pareilles expériences, nous ne pouvons vraiment pas nous attendre à voir la France prêter grande attention à nos arguments. Nous devrions donner au peuple français les meilleures raisons possibles de compter sur notre appui pour le maintien des droits que lui confèrent les traités, tant que ces traités n'auront pas été révisés. »

INDISCRÉTION

Malgré le secret qui entoure le lancement d'un nouveau modèle, nous avons pu apprendre de bonne source, que Peugeot procède aux derniers préparatifs d'une 8 CV qui s'appellera... la 301.

Elle aurait déjà accompli de surprenantes performances, notamment une épreuve de consommation sur Paris-Bordeaux (moins de 9 lit. 5 aux 100 à 60 de moyenne, sous le contrôle de l'A. C. F.) ce qui ne l'empêchera pas d'être capable d'exploits de vitesse sensationnels.

Seize employés marseillais ont touché le gagnant du derby d'Epsom et se partagent 2.900.000 fr.

Marseille, 2 juin. — Pour une fois, la fortune, que l'on dit aveugle, vient de bien faire les choses puisque un billet du « Sweepstake » irlandais du Derby d'Epsom, du cheval « April the Fifth », gagnant de l'Epreuve, était retenu par un groupe de modestes et sympathiques employés du secrétariat de la gare de Marseille-Saint-Charles. En effet, le billet N° 39.962 avait été choisi avenue de la Gare, à la banque du Canet et divisé en seize parts au prix de 3 fr. 25 l'une.

Le ticket gagnant rapportant environ 2.900.000 francs, la petite fortune se répartit ainsi entre les heureux bénéficiaires marseillais: M. et Mme Maurice Tranchand, 6, avenue Excoffon au faubourg de Montolivet, quatre parts, soit environ 700.000 francs; M. et Mme Goirand, 41, boulevard Chave, deux parts, soit 350.000 francs; MM. Paul Bosc, Auguste Befort, Mlle Madeleine Goubert, MM. Paul Pagès, Joseph Monteau, Marcel Goubert, Albert Rolandi, Baptistin Bertou, Jean-Baptiste Farini et Mme Elise Arnaud, chacun une part, soit 175.000 francs.

Nous vons pu voir les heureux gagnants à la gare, à leur labeur respectif. La joie de ces braves travailleurs était intense. Tous sont heureux de cette belle aubaine qui leur permettra, tout en continuant à travailler, d'améliorer sensiblement leurs conditions d'existence.

Un adjudant du 3me génie, à Arras, inculpé de faux en écritures et de détournements comparaît devant le Tribunal militaire de Lille

Un adjudant du 3e génie comparaît devant le tribunal militaire, accusé d'avoir frauduleusement fait apposer sur l'état de rappel d'indemnités de frais de déplacement dus aux officiers de réserve d'Arras par le 3e régiment dans la colonne d'émargement les récépissés des sommes dues à ces officiers.

Ces sommes n'étaient pas payées à ces officiers et l'adjudant les gardait par devers lui.

L'accusé est condamné à trois mois de prison avec sursis.

UN CAMION DÉFONCE UNE MAISON A PAS-EN-ARTOIS

Mardi, vers 3 h. du matin, un camion de l'entreprise Erb, de Lille, conduit par M. Jules Flanquet, 21 ans, de Loos, a défoncé, sur une largeur de 3 m. 50, la maison de Mme Fustier, débitante, sur la route nationale Arras-Douilens.

Le conducteur du camion, qui avait continué son chemin, a été reconnu et arrêté par les gendarmes, mercredi soir, en repassant au même endroit.

— Van der Schumacher, 56 ans, et sa femme Georgette, 37 ans, demeurant route des Petits-Ponts, à Drancy, ont été trouvés morts à leur domicile. Le mari aurait tué sa femme à coups de revolver, serait ensuite sorti et serait revenu chez lui et se serait donné la mort.

Une compagnie allemande organise un trafic régulier aérien, avec relais flottant, entre l'Afrique et l'Amérique du Sud

Berlin, 2 juin. — La Deutsche Lufthansa procédera à la fin de cette année, aux premiers essais d'un trafic régulier par avions, à destination de l'Amérique du Sud.

Des hydravions du type Dornier Wal seront affectés à ce service, dont les points de départ et d'arrivée seront fixés sur les côtes américaines et africaines.

Des catapultes installées sur la côte africaine occidentale dans la région de la Gambie britannique et sur la côte américaine près de Natal, serviront à projeter les hydravions à leur départ.

Mais comme les appareils dont on dispose actuellement ne peuvent pas encore effectuer d'une seule traite tout le trajet au-dessus de l'océan en emportant une quantité appréciable d'envois postaux et de marchandises, La Deutsche Lufthansa envisage la création au milieu de l'océan, dans la région dite calme, d'un relais flottant sous la forme d'un bâtiment auxiliaire qui serait stationné à cet endroit.

Ce poste aérien en plein océan, sur le modèle de base projeté en Amérique du Nord, servirait à la fois au lancement des avions par catapulte de réservoir d'essence, de stations météorologique et de poste de Radio.

Les hydravions venant de la côte prendront direction sur le vaisseau relais; ils amériront à sa proximité immédiate et des installations spéciales permettront de les amener à bord. Là, les envois postaux et les marchandises seront transbordés sur un autre appareil qui sera projeté par catapulte et qui effectuera la seconde moitié du trajet. Le bâtiment destiné à servir de relais flottant, jaugera de cinq à six mille tonnes. Il devra subir un certain nombre de transformations; le mât d'avant doit être supprimé, le poste de commandement et la cheminée placés à l'arrière, afin de laisser au centre du pont un espace libre suffisant pour y placer les catapultes tournantes et les autres installations nécessaires.

Ces catapultes actuellement en construction, seront deux fois plus grandes que celles employées maintenant sur les paquebots allemands « Bremen » et « Europa », qui servent à projeter à l'approche de la côte, des hydravions chargés de transporter plus rapidement le courrier sur la terre ferme.

M. LANTHIEZ le nouveau président de la Société des Agriculteurs du Nord

Ainsi que nous l'avons annoncé hier la Société des Agriculteurs du Nord a eu pour président pour deux ans M. Emmanuel Lanthiez, chevalier de la Légion d'honneur, Croix de guerre, officier du Mérite agricole.

Né le 8 octobre 1877 à Abscon, le nouveau président fait depuis 1905 partie de la Société des Agriculteurs du Nord, où en 1924, il succéda à M. Macarez à la vice-présidence pour l'arrondissement de Valenciennes.

Ses collègues le délégèrent alors pour représenter les agriculteurs du Nord à la Confédération générale betteravière des planteurs de betteraves, ainsi qu'à la Commission interdépartementale du Nord et du Pas-de-Calais, dont il est vice-président. Il remplit, pour la défense des intérêts des planteurs, les plus délicates fonctions avec un zèle et une pondération très remarqués.

Il est également membre de la Chambre d'agriculture, de la Commission hippique et agricole supérieure, de l'Office des pupilles de la Nation, du Comité de la main-d'œuvre étrangère, du Syndicat des éleveurs de moutons du département du Nord, et, à tous ces groupements, il apporte un précieux concours et son plus entier dévouement. Sa cordialité autant que sa serviabilité lui ont valu d'universelles sympathies.

Le cinquième Congrès national du Syndicat général des P.T.T. s'est ouvert hier, à Lille

Jeudi matin, à 9 h., à la Bourse du travail de Lille, s'est ouvert le Ve Congrès du Syndicat général des employés des P. T. T., sous la présidence de M. Regnier, secrétaire régional et secrétaire départemental, assisté de MM. Sollette, du Pas-de-Calais, et Cayeux, de la Somme.

En ouvrant la réunion, M. Regnier souhaite la bienvenue aux délégués venus de tous les points de la France.

MM. Devernay, secrétaire de la Bourse du travail de Lille, et Decostère, secrétaire de l'Union départementale, disent leur joie d'accueillir les congressistes et insistèrent sur la nécessité d'entente de tous les syndicats confédérés.

Le rapport moral

M. Cougneuc, secrétaire général du Syndicat national, donne lecture de cet important document qui traite les questions intéressant les employés des P. T. T.

Le rapport critique le projet gouvernemental de 1931 appliquant la péréquation des retraites et que le Parlement vota au cours de la discussion du budget de 1932.

La question du recrutement ainsi que celle des repos hebdomadaires et des congés ont été longuement traitées par le rapporteur qui s'est également occupé de la création de postes de délégués à l'hygiène, de la situation syndicale et fédérale, de l'unité syndicale.

Diverses interventions suivirent la lecture de ce rapport, les unes l'approuvant, les autres demandant d'y faire des retouches.

Parmi ceux qui interviennent signalons MM. Dumont, de l'Aisne; Michel, de Lyon; Servat, de Paris, qui demanda que tout le monde soit traité sur un pied d'égalité.

Les délégués des Basses-Pyrénées, de la Haute-Loire, du Jura, de Toulouse et de l'Aveyron donnèrent leur approbation sans réserve au rapport moral.

On entend encore M. Cosani, de la Seine, à propos des congés des facteurs malades; M. Machinal à propos des postiers algériens. Puis la séance est renvoyée à l'après-midi.

Au cours de la séance de l'après-midi, présidée par M. Myard, de Lyon, assisté de MM. Kattel, de Tunis, et Pontacq, de Rodez, le rapport moral a été adopté à l'unanimité moins une voix.

UN MOTOCYCLISTE SE FRACTURE LE CRANE A BOULOGNE

Jeudi, vers 13 h. 30, rue de Calais, à Boulogne, un motocycliste, M. Jacques Albuberque, représentant, a dérapé et s'est fracturé le crâne.

Dernière Heure

La validation des députés

L'ÉLECTION DE M. RAMETTE EST CONTESTÉE

Le 6e bureau a retenu, pour un examen ultérieur, la demande d'invalidation formulée contre l'élection de M. Ramette. Le communiste proclamé, élu dans la deuxième circonscription de Douai, est actuellement incarcéré à la prison. Le bureau a décidé d'entendre l'intéressé, lorsqu'il sera mis en liberté une motion réclamant sa libération devant être présentée à la Chambre par M. Bracke, député socialiste du Nord, aussitôt après la constitution du Gouvernement. Rappelons que M. Ramette a obtenu 10717 voix contre 9951 à son concurrent M. Debeve, député sortant, de la gauche radicale.

Le dixième bureau a retenu la demande d'invalidation du député communiste Midol, élu de la deuxième circonscription de Corbeil. M. Midol, n'a obtenu que trente-cinq voix de plus que son concurrent républicain de gauche, M. Mottu. Ce dernier a pu établir que, parmi les votants, ont été pointés les noms de plus de cent électeurs décédés ou sous les drapeaux.

Une demande d'invalidation de M. Basquin, député de la Somme

M. Gounet, ancien député de la Somme, qui ne s'était pas représenté, vient d'adresser à la Chambre une demande d'invalidation de M. Basquin, élu cartelliste à Péronne qui, explique-t-il, était inéligible.

Le chancelier von Papen souligne la nécessité de la collaboration des nations

Berlin, 2 juin. — Au cours d'une brève réception qu'il a accordée ce soir aux représentants de la Presse étrangère accrédités à Berlin, le chancelier von Papen a affirmé que la politique étrangère de l'Allemagne suivra les mêmes principes généraux que jusqu'à présent. Mais, a-t-il ajouté, une politique étrangère saine doit être basée sur une politique intérieure claire. C'est l'intérêt des nations étrangères de savoir exactement qui est derrière un Gouvernement avec lequel elles ont à négocier.

Le plus grand devoir du Gouvernement allemand, a dit également le chancelier, est de travailler au rétablissement de conditions économiques supportables. Or, cela ne peut être fait que par une étroite collaboration internationale. M. von Papen a conclu ses remarques en déclarant que le Gouvernement allemand est conscient de ses grandes responsabilités envers le peuple allemand et également envers les autres nations.

Renseignements commerciaux

COTONS

LIVERPOOL, 2 juin.

Janvier, 4 ... Américain, baisse 9; Février, baisse 9; Egyptien, baisse 5 à 25.

New-York						Nouv. contr.		New-Orléans	
Terme	Préc.	Jour						Préc.	Jour
Janvier	[illegible]	[illegible]	—	—	—	—	—	5.05	5.23
Mars	4.97	5.14	—	—	—	—	—	5.00	5.22
Juillet	[illegible]	5.2	—	—	—	—	—	—	—
Août	[illegible]	[illegible]	—	—	—	—	—	—	—
Sept.	5.17	5.34	—	—	—	—	—	—	—
Octobre	[illegible]	5.46	—	—	—	—	—	5.21	5.43
Nov.	[illegible]	5.51	—	—	—	—	—	—	—
Déc.	[illegible]	5.57	—	—	—	—	—	5.35	5.55
Janvier	[illegible]	5.7	—	—	—	—	—	5.40	5.64
Février	[illegible]	5.71	—	—	—	—	—	—	—
Mars	[illegible]	5.81	—	—	—	—	—	5.55	5.78
Avril	[illegible]	5.91	—	—	—	—	—	—	—
Mai	[illegible]	5.91	—	—	—	—	—	5.70	5.94

Recettes. — Aux ports de l'Atlantique, [illegible] aux ports du Golfe, 5.000; aux ports du Pacifique, [illegible] dans les villes de l'intérieur, 2.000.

Exportations. — Pour la Grande-Bretagne, 14.000; France, 1.000; Continent, 6.000; Japon et Chine, [illegible].

CHANGES A L'ETRANGER

Londres : Sur Paris, 93.40; sur Bruxelles, 263.00; Esc. hors banque, 2 1/16 à 3 1/4; Prêt à court terme, 1 1/2.

New-York : Sur Paris, 3.94 15/16; Câb. [illegible]; sur Bruxelles, 13.99 1/2.

SUCRES. — Cuba, prompte livraison, 257; A terme : Sur juillet, 59;